Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212900542-20260320-20260020-DE

N° 2026-020

LA FEUILLÉE

Nombre de conseillers :

- ❑ En exercice : 15
- ❑ Présents : 15
- ❑ Procuration : 0
- ❑ Votant : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le 20 mars
Le Conseil Municipal de la commune de LA FEUILLÉE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Date de convocation du conseil : 16 mars 2026

Madame Typhaine BODENéZ est nommée secrétaire de séance et Madame Catherine BONNAY, Secrétaire de Mairie comme secrétaire auxiliaire

OBJET : INDEMNITES DES FONCTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

PRÉSENTS : J DUMONTEIL, A SALMAS, A SPARFEL, T SELFTSICK, H LE GOLIAS, T BODENEZ, S CRAVEC, N PETIT, Y LE PAGE, Y JAOUEN, C SASSOT, M GY, P SUET, C DORVAL, M HOUSSIER

Madame ou Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des conseillers municipaux détenant une délégation de fonction,

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que les articles L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT fixent des taux maxima pour les indemnités votées par les conseils municipaux pour les conseillers délégués,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Considérant que la commune de La Feuillée compte 687 habitants,

Décide que :

Il est attribué une indemnité de fonction à Mme Annie SALMAS conseillère déléguée à RPI, transport scolaire, évènements, cérémonies, mission PLU par arrêté du 23/03/2026.

L'indemnité de fonction de ce conseiller délégué est fixée à 11.77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement à compter du 21/03/2026.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212900542-20260320-20260020-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean François DUMONTEIL

MAIRIE de LA FEUILLEE
29 (Finistère)

La secrétaire,
Typhaine BODéNEZ